

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 mars 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Judith Leblond	(représentante de Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-03-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22 FÉVRIER 2017, ET SUIVI.

- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 -** Projet de règlement no 126-17 : modification du schéma d'aménagement (usages non agricoles).
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
 - 09.01 -** Rapport de la Table de concertation des aînés des Etchemins.
 - 09.02 -** Comité de sécurité incendie.
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 -** Projets locaux.
 - 10.01.01 -** Équipement pédagogique: Bibliothèque paroissiale Saint-Zacharie.
 - 10.01.02 -** Amélioration de la salle principale: Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.
 - 10.01.03 -** Palapas (phase 2): Corporation Éco-parc des Etchemins.
 - 10.01.04 -** Sauvegarde de l'intégrité de la maison du patrimoine (phase 2): Société du Patrimoine de Saint-Magloire.
 - 10.01.05 -** Installation rideaux de scène salle communautaire: Municipalité Saint-Magloire.
 - 10.01.06 -** Rénovation édifice communautaire municipal: Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 10.02 -** Projets régionaux.
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**
- 12 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 12.01 -** Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
 - 12.02 -** Adoption des états financiers 2016.
 - 12.03 -** Rapport annuel 2016 en sécurité incendie.
 - 12.04 -** Présentation des logos types, de la nouvelle image du site internet Tourisme Etchemins, de la nouvelle image du site internet de la MRC des Etchemins et de la nouvelle signature.
 - 12.05 -** Offre de service de Madame France Thibault concernant le Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).
 - 12.06 -** Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
 - 12.07 -** Suivi du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).
 - 12.08 -** Résolution autorisant le comité culturel de la MRC de procéder à la réalisation d'un plan d'action pour l'année 2018.
 - 12.09 -** Autorisation de signature des ententes sectorielles.
 - 12.10 -** Comité de gestion découlant des ententes sectorielles.
 - 12.11 -** Persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).
 - 12.12 -** Plan d'action Traverses de routes vs sentiers de motoneiges.
 - 12.13 -** Priorités annuelles d'intervention de la MRC des Etchemins.
 - 12.14 -** Entente de confidentialité avec la firme Sogetel.
 - 12.15 -** Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
 - 12.16 -** Foire d'emploi des Etchemins 2017.
 - 12.17 -** Célébration patrimoine 2017.
 - 12.18 -** Comité touristique régional Bellechasse-Etchemins.
 - 12.19 -** Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
 - 12.20 -** Adoption du Plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).
 - 12.21 -** Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
 - 12.22 -** Société canadienne du cancer.

12.23 - Dissolution du Conseil 9963 (Les chevaliers de Colomb Conseil 9963 des Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Louis-de-Gonzague).

12.24 - Demande du service de mentorat.

12.25 - Programme #3.1 sur les bâtiments agricoles et acéricoles en lien avec le service de prévention en sécurité incendie.

12.26 - Programme #10 sur l'entretien, l'inspection et renouvellement des tenues de combat des pompiers.

12.27 - Emploi-Québec.

12.28 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

13 - ADMINISTRATION:

13.01 - Liste des comptes à payer.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

14.02 - Municipalité de Saint-Magloire.

14.03 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

14.04 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

14.05 - Transfert Environnement et Société (TES).

14.06 - Les Entreprises Bourget Inc.

14.07 - Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques).

14.08 - VéloRoute Beauce-Etchemin.

14.09 - Plan de lutte à la pauvreté.

15 - SUJETS DIVERS.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22 FÉVRIER 2017, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

Présentation du Bilan de l'entente de développement culturel 2016 par Madame Pascale Dupont, agente de développement rural au sein de la MRC des Etchemins.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

2017-03-03

08.01 - Projet de règlement no 126-17 : modification du schéma d'aménagement (usages non agricoles).

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assouplir certaines dispositions du schéma d'aménagement et de développement à l'égard des usages non agricoles en zone agricole en certaines circonstances (conversion d'usages de droits acquis);

CONSIDÉRANT QUE suite à une décision de la CPTAQ (no 411201) à l'égard d'une exclusion de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, il y a lieu d'agrandir le périmètre urbain de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'égard du projet de règlement 126- 17;

QUE soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-04

08.02 - Nomination de la commission chargée de l'assemblée publique de consultation: projet de règlement no. 126-17.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement no. 126-17 a été adopté par le Conseil de la MRC des Etchemins le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une assemblée publique de consultation et d'en définir les modalités applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du comité d'aménagement soient et sont nommés pour tenir l'assemblée publique de consultation à l'égard du projet de règlement no. 126-17;

QUE la susdite assemblée se tiendra le 12 avril 2017 à compter de 19h00 à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.03 - Avis de motion: modification du schéma d'aménagement (usages non agricoles).

AVIS DE MOTION

Je, Denis Boutin, donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins, un règlement ayant pour objet certaines modifications du schéma d'aménagement et de développement. Les modifications projetées sont à l'effet de :

- Permettre la conversion d'usages industriels et commerciaux bénéficiant de droits acquis en zone agricole;
- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Denis Boutin, maire

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Rapport de la Table de concertation des aînés des Etchemins.

Madame Lucie Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, commente le plan d'action 2017-2019 dudit organisme.

09.02 - Comité de sécurité incendie.

Dépôt du compte rendu du Comité de sécurité incendie qui a eu lieu le 28 février 2017.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

2017-03-05

10.01.01 Équipement pédagogique: Bibliothèque Paroissiale Saint-Zacharie.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Bibliothèque Paroissiale Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 2 116,00 \$ Coût du projet : 2 645,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 2 116,00 \$ à la Bibliothèque Paroissiale Saint-Zacharie pour le projet Équipement pédagogique.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-06

10.01.02 Amélioration de la salle principale: Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 5 000,00 \$ Coût du projet : 8 270,50 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 5 000,00 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour le projet Amélioration de la salle principale.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-07 10.01.03 Palapas (phase 2): Corporation Éco-parc des Etchemins.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Corporation Éco-parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 5 000,00 \$ Coût du projet : 6 420,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 5 000,00 \$ à la Corporation Éco-parc des Etchemins pour le projet Palapas (phase 2).

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-08 10.01.04 Sauvegarde de l'intégrité de la maison du patrimoine (phase 2): Société du Patrimoine de Saint-Magloire.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations

formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 6 400,00 \$ Coût du projet : 7 993,05 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 400,00 \$ à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour le projet Sauvegarde de l'intégrité de la maison du patrimoine (phase 2).

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-09

**10.01.05 Installation rideaux de scène Salle Communautaire:
Municipalité Saint-Magloire.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 2 360,00 \$ Coût du projet : 2 950,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 2 360,00 \$ à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet Installation rideaux de scène Salle Communautaire.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-10

**10.01.06 Rénovation édifice communautaire municipal:
Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 23 116,95 \$ Coût du projet : 156 851,33 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 23 116,95 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet Rénovation édifice municipal. Projet conditionnel à la réception des soumissions.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉSOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2017-03-11

12.02 - Adoption des états financiers 2016.

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon, a déposé et a procédé à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Luc Leclerc,

soit et est autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-12

12.03 - Rapport annuel 2016 en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le rapport annuel 2016 et ses annexes en sécurité incendie tels que présentés par le préventionniste de la MRC des Etchemins, Monsieur Stéphane Royer;

QUE le rapport annuel 2016 et ses annexes soient acheminés au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-13

12.04 - Présentation des logos types, de la nouvelle image du site internet Tourisme Etchemins, de la nouvelle image du site internet de la MRC des Etchemins et de la nouvelle signature.

CONSIDÉRANT QU'une légère modification est demandée quant au logo de Tourisme Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la proposition numéro un présentée par le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, et réalisée par la firme Ubéo de Saint-Georges soit et est acceptée avec la modification signifiée ci-devant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-14

12.05 - Offre de service de Madame France Thibault concernant le Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE l'offre de service provenant de Madame France Thibault soit et est acceptée pour la somme de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$) excluant les taxes pour la réalisation du devis d'appel d'offres nous

permettant d'inviter des firmes d'ingénieurs-conseils pour la mise aux normes du Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-15

12.06 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre une aide financière aux MRC pour doter celles-ci d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE le PDZA constitue un outil de planification ayant, entre autres, pour principaux objectifs :

- Dresser un portrait le plus exhaustif possible du territoire et des activités agricoles;
- Assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire agricole (multifonctionnalité);
- Promouvoir l'agriculture et l'agrotourisme;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et le paysage agricole;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières;
- Assurer l'occupation du territoire;
- Soutenir la relève agricole;
- Explorer les opportunités de développement, tant des filières actuelles que des nouveaux marchés (bio, nouvelles productions, etc.).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est intéressé et souhaite élaborer un PDZA avec l'aide financière du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est conscient que l'aide financière accordée par le MAPAQ est insuffisante pour réaliser l'ensemble de la démarche d'élaboration du PDZA;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins mandate le coordonnateur du service de l'aménagement pour préparer et transmettre au responsable du MAPAQ, l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'aide financière et ce, avant la date limite du 19 mai 2017;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins est disposé à déboursier les sommes excédents l'aide financière du MAPAQ (40 000 \$) pour la réalisation du PDZA;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.07 - Suivi du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Monsieur Harold Gagnon, préfet de la MRC des Etchemins, fait un retour sur la rencontre du 8 mars 2017 à 13h00 au centre Caztel à Sainte-Marie avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux ainsi que Madame Dominique Vien qui était l'hôte de l'assemblée. De plus, Messieurs Luc Leclerc, Hector Provençal et Adélarde Couture étaient présents lors de cette rencontre.

2017-03-16

12.08 - Résolution autorisant le comité culturel de la MRC de procéder à la réalisation d'un plan d'action pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2014-2017 de l'entente de développement culturel prend fin en décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN prochain plan d'action doit être rédigé pour signer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins mandate le Comité culturel de la MRC des Etchemins à rédiger un Plan d'action de la Politique culturelle pour 2018-2019, ce qui permettra ensuite de signer une quatrième entente de développement culturel entre la MRC des Etchemins et le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-17

12.09 - Autorisation de signature des ententes sectorielles.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer les différentes ententes sectorielles pour et au nom de la MRC des Etchemins (exemple : Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA), Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)) etc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-18

12.10 - Comité de gestion découlant des ententes sectorielles.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc

Leclerc, siège aux différents comités découlant des ententes sectorielles, tels que Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA), Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) etc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-19

12.11 - Persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA) travaillent à la mise en œuvre d'actions favorisant la persévérance scolaire et la promotion des carrières scientifiques et technologiques dans notre région administrative;

CONSIDÉRANT QUE ces actions entrent directement en lien avec nos priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires importants, car leurs élus sont les acteurs principaux qui permettent d'assurer la mobilisation et la concertation en persévérance scolaire sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ annuellement pour une période de 5 ans est demandé comme contribution municipale à la Chaudière-Appalaches, incluant un montant de 5 337 \$ annuellement pour la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches et accepte d'être partenaire financier en leur octroyant un montant de 5 337 \$ annuellement pour une période de 5 ans, le tout conditionnel à l'autorisation de puiser ce montant à même l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui sera disponible pour les régions sous peu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-20

12.12 - Plan d'action Traverses de routes vs sentiers de motoneiges.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accorde son appui au Regroupement des clubs de motoneiges de la région Chaudière-Appalaches qui vise à corriger la conformité de son réseau selon les normes de sécurité du ministère des Transports;

QUE la MRC des Etchemins offre son soutien technique aux clubs de son territoire si une solution doit être trouvée dans le cadre de ce plan d'action

visant la pérennité du réseau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-21

12.13 - Priorités annuelles d'intervention de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élaboration d'un plan d'action dans chacune des municipalités et des rencontres avec les organismes du territoire, la MRC des Etchemins a fait un travail de terrain afin de mieux structurer son développement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la liste des priorités suivantes soit et est adoptée telle que présentée ci-dessous.

PRIORITÉS RETENUES

- Supporter et consolider les entreprises et organismes;
- Promouvoir les services existants et les infrastructures;
- Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique;
- Promouvoir la construction résidentielle et commerciale;
- Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune;
- Planification de l'aménagement et du développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-22

12.14 - Entente de confidentialité avec la firme Sogetel.

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Sogetel concernant le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT que des documents confidentiels appartenant à la firme Sogetel devront être fournis à chacune des municipalités désirant développer la fibre optique sur son territoire. Madame Isis Thiago De Souza qui est vice-présidente technologie et développement des affaires demande à ce que tous les documents émis par la firme Sogetel demeurent strictement confidentiels (entente du 17 février 2017, cartes, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC des Etchemins s'engagent à respecter ladite entente de confidentialité émise par la firme Sogetel;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-23 12.15 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité régionale de comté des Etchemins au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) pour l'année 2017-2018 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-24 12.16 - Foire d'emploi des Etchemins 2017.

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de la Foire d'emploi des Etchemins 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins participe financièrement pour la somme de 250 \$ pour le plan de visibilité proposé et 50 \$ pour la réservation d'un kiosque lors de la journée de la Foire d'emploi qui aura lieu le 8 avril prochain de 10h00 à 16h00, au 2e étage de la Coop de Sainte-Justine;

QUE Monsieur Claude Bissonnette, conseiller en développement économique, représente la MRC lors de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-25 12.17 - Célébration patrimoine 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins propose la candidature de Monsieur André Turmel, conseiller municipal à la Municipalité de Lac-Etchemin, pour la catégorie « Prix des élus » à l'événement régional Célébration Patrimoine 2017 qui aura lieu le 17 juin prochain à la Ville de Lévis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-26 12.18 - Comité touristique régional Bellechasse et Etchemins.

CONSIDÉRANT la volonté des MRC des Etchemins et de Bellechasse d'unir leurs efforts dans le but d'accroître l'offre touristique dans le

secteur du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la décision de former un comité spécifique au développement touristique est formellement requise;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

De nommer les 4 élus suivants pour faire partie du Comité touristique régional entre les MRC de Bellechasse et des Etchemins à être formé:

Monsieur Harold Gagnon;
Monsieur Denis Laflamme;
Monsieur Émile Lapointe;
Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-27

12.19 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins propose la candidature de Madame Judith Leblond, représentante de la Municipalité de Lac-Etchemin, ainsi que Madame Lucie Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, aux postes de représentantes du milieu socioéconomique au Cégep Beauce-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-28

12.20 - Adoption du Plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2017-2018 a été déposé au Conseil de la MRC des Etchemins le 8 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte le Plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.21 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis concernant le Programme d'aménagement durable des forêts dans la région de la Chaudière-Appalaches (PADF).

2017-03-29

12.22 - Société canadienne du cancer.

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-30

12.23 - Dissolution du Conseil 9963 (Les chevaliers de Colomb Conseil 9963 des Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Louis-de-Gonzague).

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Conseil 9963 des Chevaliers de Colomb afin d'obtenir l'autorisation de céder les 4 chapiteaux achetés avec une contribution du *Fonds de développement de la ruralité des Etchemins (Pacte rural)*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.10 des protocoles d'entente intervenus en juin 2010 entre la MRC et le Conseil 9963 des Chevaliers de Colomb dans le cadre de cette contribution provenant des argents du *Pacte rural*, l'organisme ne peut vendre dans un délai de dix ans, sans l'autorisation de la MRC des Etchemins, les biens ayant fait l'objet de ces protocoles d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le Conseil 9963 des Chevaliers de Colomb à céder 2 chapiteaux à chacune des municipalités : Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Louis-de-Gonzague, les municipalités devront respecter pour la durée restante à laquelle l'organisme s'y était engagé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-31

12.24 - Demande du service de mentorat.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QU'une période de 6 mois est accordée aux membres du service de mentorat de la MRC des Etchemins pour finaliser les dossiers en cours à compter de la date de la présente session du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-32

12.25 - Programme #3.1 sur les bâtiments agricoles et acéricoles en lien avec le service de prévention en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le programme #3.1 sur les bâtiments agricoles et acéricoles sur l'inspection des risques élevés et très élevés en sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-33

12.26 - Programme #10 sur l'entretien, l'inspection et renouvellement des tenues de combat des pompiers.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le programme #10 sur l'entretien, l'inspection et renouvellement des tenues de combat des pompiers en sécurité incendie tel que déposé séance tenante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-34

12.27 - Emploi-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de l'offre de service pour la mesure « soutien au travail autonome » entente 2017-2018;

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins, Monsieur Martin Roy, soit et est autorisé à signer ladite entente en collaboration avec Emploi-Québec pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-03-35

12.28 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

ATTENDU QU'une convention a été signée pour la location des terres publiques par le gouvernement du Québec afin de permettre, à Enbridge Massif du Sud Wind project inc. et EEN GP Massif du Sud inc., la production et la transmission d'électricité par énergie éolienne;

ATTENDU QUE cette convention ne confirme pas la propriété superficielle relativement aux installations de transmission d'énergie entre les éoliennes du Parc éolien du Massif du Sud;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins fait partie prenante de la convention en raison d'une délégation d'une partie des terres publiques qui lui a été accordée par le MERN;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le préfet de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer la convention entre le gouvernement du Québec, les MRC des Etchemins et de Bellechasse ainsi qu'Enbridge Massif du Sud Wind project inc. et EEN GP Massif du Sud inc. visant à confirmer la propriété superficière relativement aux installations de transmission d'électricité du Parc éolien du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13 - ADMINISTRATION:

2017-03-36

13.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quarante-huit mille huit cent trente-quatre dollars et quarante-sept cents (248 834,47\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

14.01 - Gouvernement du Québec.

Aucune correspondance.

14.02 - Municipalité de Saint-Magloire.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Magloire concernant la nomination de Monsieur Régent Théberge comme maire suppléant.

14.03 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse concernant la nomination de Madame Annick Fortin comme mairesse suppléante.

14.04 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse concernant la modification des règlements d'urbanisme.

14.05 - Transfert Environnement et Société (TES).

- Offre de service.

L'entreprise Transfert Environnement et Société (TES) souhaite nous rencontrer au sujet de l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière.

14.06 - Les Entreprises Bourget Inc.

- Offre de service aux municipalités.

Entreprise spécialisée au niveau du revêtement en traitement de surfaces pour l'entretien des routes et des chaussées.

14.07 - Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques).

Appel de projets concernant le Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques).

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/156

14.08 - VéloRoute Beauce-Etchemin.

Lettre provenant de Monsieur Daniel Gagnon, président VéloRoute Beauce-Etchemin.

14.09 - Plan de lutte à la pauvreté.

Point d'information concernant la venue d'un nouveau programme pour la lutte contre la pauvreté.

15 - SUJETS DIVERS.

Monsieur Gilles Gaudet, maire de la Municipalité de Sainte-Aurélie, suggère d'analyser la possibilité de prendre une partie des surplus financiers accumulés à la MRC des Etchemins et de transférer la somme de 100 000 \$ pour les projets de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

Monsieur Claude Jacques remet un signet de VéloRoute Beauce-Etchemin aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins concernant la randonnée annuelle qui aura lieu le 19 août prochain à Lac-Etchemin.

Monsieur Adélarde Couture, maire de la Municipalité de Saint-Camille,

s'informe de l'avancement du dossier au niveau des Offices municipaux d'habitation (OMH) sur le territoire de la MRC des Etchemins.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est soumise.

2017-03-37

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER